

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Auxerre, le 25 juin 2024

MADAME, MONSIEUR
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUX
6 B PLACE MARECHAL LECLERC
BP 58
89010 AUXERRE CEDEX

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé à la diligence de
l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

COMMUNAUTE D'AGGLO DE L'AUXERROIS

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00131101		Prélevé le : mercredi 19 juin 2024 à 11h55
Unité de gestion	0202	COMMUNAUTE D'AGGLO DE L'AUXERROIS	par : JULIE VEZIANO
Installation	UDI 000696	COMMUNAUTE AUXERROISE OUEST	Type visite : AUD1
Point de surveillance	P 0000000696	CENTRE CHEVANNES	Type d'eau : T
Localisation exacte	MAIRIE ROB EXT		Motif : CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION
Commune	CHEVANNES		

Analyse laboratoire

Résultats

Limites de qualité Références de qualité
inférieure supérieure inférieure supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type dell'analyse : R4718 Code SISE de l'analyse : 00130383 Référence laboratoire : LSE2406-25117

Résultats

Limites de qualité Références de qualité
inférieure supérieure inférieure supérieure

MÉTABOLITES NON PERTINENTS

Chlorothalonil R471811

0,195 µg/L

Direction de la Santé Publique
Unité Territoriale Santé
Environnement de l'Yonne

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00131101)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

P/Le préfet,
L'ingénieur d'études sanitaires,



Bruno BARDOS